

Nouvelles du marché des pompes à chaleur et de leur association faîtière



A l'aube de la réorganisation du programme SuisseEnergie pour la période 2011 – 2020, le Groupement promotionnel suisse pour les pompes à chaleur GSP a décidé, lors de sa dernière assemblée générale, de changer de nom.

Changement de nom

Les membres de l'association à but non lucratif du Groupement promotionnel suisse pour les pompes à chaleur GSP se sont réunis le 14 avril dans une salle du Stade de Suisse à Berne pour participer à leur 18^{ème} assemblée générale ordinaire. Outre le fait que les comptes 2009 aient été approuvés à l'unanimité, les membres présents ont accepté le changement de nom de l'association. En effet, il ne s'agit plus de promouvoir au sens marketing du terme le marché de la pompe à chaleur.

L'association fut créée en 1993 dans le but de rassembler tous les acteurs du domaine de la pompe à chaleur, de coordonner les actions et de promouvoir le produit. Cet objectif reste mais il s'agit aujourd'hui de rassembler les professionnels de la branche pour leur offrir une plateforme de qualité dans les domaines de la certification, de la formation, des normes et des règlements. C'est pour cette raison qu'il a été décidé de changer son nom sans pour autant modifier son abréviation. L'assemblée générale a donc accepté à l'unanimité d'appeler dorénavant le GSP : Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur.

Le marché

Malgré un prix du mazout beaucoup plus attractif qu'en 2008, malgré la crise financière et toutes les conséquences qu'il a entraînées, le marché de la pompe à chaleur (PAC) s'est très bien comporté en 2009 puisqu'il s'est installé, à 102 unités près, le même nombre de PAC en 2009 qu'en 2008, soit 20'596 machines. Ce n'est pas toujours le cas des pays de l'UE qui, pour la plupart, ont vu chuter leurs ventes de 10 ou 20% et même plus, comme en France par exemple. Il y a un léger recul du nombre de pompes à chaleur installées dans les nouvelles constructions. Il est en rapport avec la diminution de ce marché. Il a toutefois été compensé par une percée intéressante du nombre de PAC installées dans des villas ou des immeubles assainis. Il faut se souvenir que plus de 800'000 chaudières à mazout, 250'000 chaudières à gaz et 220'000 chauffages électriques devront être remplacés ces prochaines décennies. Le potentiel est donc important.

La longueur totale des forages exécutés en 2009 a été de plus de 500'000 mètres supérieure par rapport à l'année précédente pour se situer à 2'425'224 m. Il est intéressant de constater qu'en 2008 la longueur moyenne des forages par installation de pompe à chaleur était de 250 m et que l'an passé, elle était de 304 m. Cela signifie que les immeubles et autres supermarchés, usines, hôtels ou gros consommateurs de chaleur et de froid s'équipent de plus en plus de pompes à chaleur qui puisent leur énergie du sous-sol. Il est courant aujourd'hui de forer 10, 20 ou 30'000 mètres pour un seul objet.

Les nouvelles normes de construction nécessitent un taux d'isolation de l'enveloppe des bâtiments qui rejoint celui des dernières années pour les constructions MINERGIE. Il en résulte des puissances de chauffage divisées par deux. Par conséquent, la longueur des sondes est aussi divisée par un facteur 2, tout comme les frais d'investissement. Une villa de 160 ou 180

m² de surface chauffée peut se contenter d'une sonde de 100 m avec la production de l'eau chaude sanitaire. Cela se traduit par des coûts de chauffage et d'eau chaude sanitaire de moins de 500 frs par année.

Les subventions

Chaque commune, chaque canton ou société est libre d'octroyer ou non des subventions. Pour 2010, à part le canton du Jura, tous les cantons romands octroient une subvention pour le remplacement du chauffage électrique. Les modalités changent d'un canton à l'autre et vous trouverez sur notre site Internet www.pac.ch un moteur de recherche d'adresses qui vous permettra de trouver, par canton, les coordonnées du service de l'énergie qui pourra vous renseigner. Vous y trouverez également de nombreuses autres adresses classées par métier. Quelques rares distributeurs d'énergie octroient une subvention. Pensez aussi à contacter le vôtre.

Lorsqu'il s'agit de remplacer son chauffage, il est important de s'assurer au préalable que l'enveloppe de son bâtiment est bonne. Si vous n'en êtes pas sûr, renseignez-vous auprès de notre hot line 024 426 02 11 ou info@pac.ch. Vous ne payerez que la communication, le renseignement est gratuit.

Un programme fédéral d'encouragement à rénover l'enveloppe de son bâtiment et à utiliser les énergies renouvelables pour se chauffer vient d'être mis en place. Il est géré par l'ensemble des cantons suisses avec à la clé l'octroi de subventions. Pour cela, rendez-vous sur le site Internet www.leprogrammebatiments.ch

Fiscalement, lorsque vous rénovez, la totalité des investissements sont déductibles du revenu sur la déclaration d'impôts.

Conclusion

Dans une construction neuve, la pompe à chaleur offre un grand confort d'utilisation et des très faibles coûts d'exploitation.

En rénovation, il est important de soigner d'abord l'enveloppe du bâtiment. Cette mesure importante permettra alors à la pompe à chaleur de fonctionner de manière optimale et apportera en définitive de significatives économies d'énergie et de coûts d'exploitation.

Encore une chose très importante : entourez-vous de professionnels compétents ! Pour cela, approchez-vous des entreprises membres de notre association.

Yverdon-les-Bains, le 26 avril 2010

Pour toutes informations complémentaires :



Groupement professionnel suisse
pour les pompes à chaleur GSP

André Freymond
Rue St-Roch 36
1400 Yverdon-les-Bains
024 426 02 11
andre@pac.ch
www.pac.ch

Nombre de caractères espaces compris: 5684